



## AVIS PUBLIC

*Aux personnes intéressées par le projet de règlement 2025-507 relatif aux ententes de financement et d'exécution de travaux municipaux*

### **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Nominique :

Que le 10 février 2025, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a donné un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 2025-507 relatif aux ententes de financement et d'exécution de travaux municipaux et a procédé au dépôt du projet de règlement;

Que l'objet du présent règlement vise à permettre à la Municipalité de Nominique d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité et à l'exigence d'un paiement par le requérant d'une contribution financière pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux;

Que ce règlement a pour but d'établir des ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux et d'infrastructures de la Municipalité de Nominique, et ce, tout en conformité avec l'article 145.21 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1);

Que le projet de règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominique (Québec) J0W 1R0;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet règlement au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 16h

Que ledit projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Qu'une assemblée de consultation publique aura lieu à la salle J.-Adolphe-Ardouin, située au 2114, chemin du Tour-du-Lac, le lundi 10 mars 2025, à 19h00. Au cours de cette assemblée, la mairesse, accompagnée des membres du conseil, expliquera le projet de règlement. Ils entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Avis donné à Nominique, le 3 mars 2025.

Catherine Clermont  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 3 mars 2025, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce troisième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-cinq (3 mars 2025)